

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/930 :

Autorisation de signature de la convention de partenariat technique et financière entre la Commune de Saint-Pierre et la CIVIS pour la mise en oeuvre de projets mutualisés sur le quartier de Bois d'Olives

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALÉT Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
97421974016420220929-20-930-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception en préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/930 : Autorisation de signature de la convention de partenariat technique et financière entre la Commune de Saint-Pierre et la CIVIS pour la mise en oeuvre de projets mutualisés sur le quartier de Bois d'Olives.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Villes et Territoires durables » (programme 414), une convention cadre de mise en œuvre n°VD-CO-013-17-401-STPIER-0 ayant pour objet de fixer le cadre d'accompagnement par l'ANRU de la mise en œuvre du projet sur le quartier de Bois d'Olives a été signée le 08/12/2017.

Les ambitions de la CIVIS en matière de rénovation énergétique sont complémentaires et en adéquation avec les objectifs développés dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), pour lutter contre la précarité énergétique et l'inconfort thermique des logements.

Ainsi, la CIVIS entend soutenir financièrement la commune de Saint-Pierre dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour le quartier de Bois d'Olives afin de mutualiser les moyens techniques et financiers provenant d'autres dispositifs.

Les objectifs du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) sont :

- D'augmenter le reste à vivre des habitants des quartiers d'intérêt national du NPNRU,
- De renforcer l'attractivité des quartiers.

Les actions envisagées sur le quartier se déclinent comme indiqué ci-dessous :

- Rénovation énergétique et thermique des logements : via des travaux d'isolation des toitures, des façades, des murs et aux brasseurs d'air pour limiter les apports de chaleur au sein du logement.
- Effacement de la consommation de base en journée (réfrigérateur, télévision...) par des kits de production photovoltaïque en autoconsommation pure (logements et sites publics).
- Remplacement des principaux équipements énergivores par des équipements de classe énergétique A+++ au sein des logements.
- L'accompagnement de la population vers un changement de comportement vis-à-vis de l'énergie, des déchets, de l'alimentation, des déplacements et de l'eau.
- Le recrutement et le financement d'un poste de coach PIA « énergie ».
- L'animation d'une Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) via l'intervention de la SPL Horizon.

La CIVIS et la commune de Saint-Pierre se sont entendues sur le plan de financement précisé dans le tableau ci-dessous pour le déploiement des actions de rénovation énergétique sur le quartier de Bois d'Olives.

Ainsi, le concours financier global de la CIVIS sur 2 ans s'articule de la manière suivante :

Désignation de l'opération	Montant alloué
Rénovation thermique et énergétique de 50 logements pour le quartier de Bois d'Olives / Intégration de l'action « pack de rénovation énergétique » qui met en œuvre des actions permettant de réduire la dépendance énergétique des familles et augmenter leur reste à vivre	200 000 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-930-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Recrutement et financement d'un poste de coach énergie	20 000 €
--	----------

Total sur 2 ans = 220 000€

Désignation de l'opération	Tranche 1 1 ^{ère} année	Tranche 2 2 ^{ème} année
Rénovation thermique et énergétique de 50 logements (25/an) pour le quartier de Bois d'Olives / Intégration de l'action « pack de rénovation énergétique » qui met en œuvre des actions permettant de réduire la dépendance énergétique des familles et augmenter leur reste à vivre	100 000 €	100 000 €
Recrutement et financement d'un poste de coach énergie	10 000 €	10 000€
Total annuel par tranche =	110 000 €	110 000 €

Total sur 2 ans = 220 000 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement relatif à la convention de partenariat technique et financier entre la commune de Saint-Pierre et la CIVIS pour la mise en œuvre de projets mutualisés sur le quartier de Bois d'Olives (QPV).

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le DGS ou toute autre personne dûment habilitée à **SIGNER** tous documents relatifs à cette affaire y compris la (les) convention(s) subséquentes et conventions attributives de subvention.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-930-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022